

NEWSLETTER / BULLETIN



PAY EQUITY - DECADES OF FIGHTING FOR JUSTICE ÉQUITÉ SALARIALE - DES DÉCENNIES DE COMBAT POUR LA JUSTICE

Octobre 2009

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES POSTES

En juin 2009, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-44, une *loi pour modifier la Loi sur la société canadienne des postes* (pratiquement identique à la loi C-14). Si cette loi est approuvée, elle dérèglementerait en partie la Société des postes en retirant l'exclusivité de la manutention du courrier international de la Société des postes.

Le projet de loi C-44 est présentement débattu à la Chambre des communes. Vous poserez un geste important visant à défaire le projet de loi C-44 en communiquant avec votre député.

S'ils réussissent à faire adopter ce projet de loi, ce sera le début de la dérèglementation de la Société des postes. Voulons-nous vraiment être un autre Air Canada ou un Via-rail? Je ne pense PAS!

CONGÉ POUR ACTIVITÉS SYNDICALES DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DES SECTIONS LOCALES

Un autre problème qui sévit présentement au sein de la Société des postes et de Purolator est le merveilleux mot que l'employeur adore utiliser afin de contester le droit à la représentation syndicale, soit les « nécessités du service ».

Nous reconnaissons tous et toutes que les tâches doivent être exécutées et que nous faisons partie d'une compagnie au service de la clientèle; toutefois, avec un avis suffisant, il ne devrait pas y avoir de problème. La situation semble se produire davantage au sein des Centres de contact avec la clientèle que tout autre milieu de travail ou à Purolator mais le message est le même. Nous avons un droit en vertu de nos conventions collectives de représenter nos conseillers et nos confrères ayant besoin de notre soutien et de notre aide.

J'encourage toutes les représentantes et tous les représentants syndicaux de communiquer immédiatement avec les membres de leur exécutif de section locale et/ou vice-présidentes régionales ou vice-présidents régionaux si ce genre de situation se produit.

BIENVENUE AU NOUVEAU SCRH ET ADIEU À L'ANCIEN CP&R

Cela semble être le thème commun de la Société des postes ces derniers jours. Ils restructurent des directions et/ou des départements, regroupent le travail, enlèvent des fonctions de nos descriptions de travail actuelles, transfèrent le travail vers une autre région ou donnent ces tâches à des unités ne faisant pas partie du SEPC. Nos membres se demandent pour combien de temps encore ils auront des fonctions maintenant que la plupart des tâches disparaissent.

Nous devons commencer à déposer des griefs lorsque nos descriptions de travail changent et nous perdons nos emplois et nos fonctions. L'AFPC/SEPC possède le certificat d'accréditation pour le genre de travail qui est transféré à d'autres au sein de la compagnie.

Nous devons y mettre fin dès maintenant.

LE TRAVAIL NE FAIT QUE COMMENCER

Les négociations sont peut-être terminées pour les deux unités du SEPC mais le travail ne fait que commencer. Nous devons maintenant nous assurer au cours des prochaines années que nos conventions collectives seront respectées. Au cours du processus de négociation avec la Société des postes et Purolator, nous entendions constamment de la part de nos chers employés qu'ils n'étaient pas au courant de problèmes bien déterminés et qu'ils ne voyaient pas le besoin d'apporter des changements à certains articles dans les conventions collectives. Nous leur avons donné plusieurs exemples à savoir pourquoi ils ne fonctionnaient pas pour les membres du SEPC.

En fin de compte, nous devons continuer à travailler avec nos employés. Toutefois, à certains moments, nous aurons besoin de nous faire entendre afin de nous assurer que nos droits soient respectés et que l'on ne contrevienne pas à la convention collective.

Nous savons tous et toutes que l'unité de la Société des postes a fait la grève pour cinq semaines durant le pire moment de l'année afin de protéger nos droits; toutefois, si nous souhaitons conserver ce que nous avons, nous devons continuer à maintenir en place nos droits. Nous aurons à nous battre et exercer des pressions.

Richard L Desjardins



Union of Postal Workers in Canada

UNION OF POSTAL COMMUNICATIONS EMPLOYEES / SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES POSTES ET COMMUNICATIONS
701 - 233 GILMOUR, OTTAWA (ONTARIO) K2P 0P2 TEL.: (613) 560-4342 FAX (613) 594-3849 www.upce.ca